



**Doc. 12150**

28 janvier 2010

## Décision de la Cour européenne des droits de l'homme contre la présence de crucifix dans les salles de classe d'Italie

### Déclaration écrite n° 437

---

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

---

Le 3 novembre 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que les crucifix accrochés dans les salles de classe d'Italie constituaient une violation des droits religieux et éducatifs. Nous, membres soussignés de l'Assemblée, nous désolidarisons fermement de cette décision pour les raisons suivantes:

- les crucifix ne sont plus des symboles purement religieux, mais sont communément considérés comme étant représentatifs de l'histoire et de l'identité italiennes;
- aucune activité religieuse n'est imposée aux élèves des écoles d'Italie, ni aucune adoration des crucifix accrochés dans leurs salles de classe;
- la décision s'appuie sur le paragraphe 9 de la Convention, qui garantit la liberté de religion mais non l'égalité entre les religions. Or, seule cette dernière garantirait l'Etat à la neutralité envers les religions pour garantir la liberté de religion;
- la décision est en conflit avec le concept de la « marge d'appréciation » qui oblige la Cour à prendre en compte les différences culturelles, historiques et philosophiques entre Strasbourg et le pays en question.

Nous nous inquiétons de la manière dont cette décision affectera les droits des pays dotés d'une religion d'Etat d'afficher des symboles religieux dans les espaces publics en général.

Nous pensons qu'il s'agit d'une décision politique, qui excède en cela les compétences de la Cour.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

JENSEN Mogens, Danemark, SOC  
AGIUS Francis, Malte, PPE/DC  
ANIKASHVILI Magdalina, Géorgie, ADLE  
BENDER Ryszard, Pologne, GDE  
COLEIRO PRECA Marie-Louise, Malte, SOC  
DALGAARD Per, Danemark, GDE  
DAVITAIA Paata, Géorgie, GDE  
DEBONO GRECH Joseph, Malte, SOC  
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC  
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE  
KAŹMIERCZAK Jan, Pologne, PPE/DC  
KELLY Peter, Irlande, ADLE  
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC  
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE  
LIPÍŃSKI Dariusz, Pologne, PPE/DC  
LØHDE Sophie, Danemark, ADLE  
MAISSEN Theo, Suisse, PPE/DC  
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC  
NĚMCOVÁ Miroslava, République tchèque  
ROSSELL TARRADELLAS Amadeu, Andorre, ADLE  
ROWEN Paul, Royaume-Uni, ADLE  
SCHMIDT Hans Christian, Danemark  
SIMMS Scott, Canada  
SKIBBY Hans Kristian, Danemark, GDE  
SKIBBY Hans Kristian, Danemark, GDE  
ŠOJDROVÁ Michaela, République tchèque  
TORRES PUIG Joan, Andorre, ADLE  
WEEKERS Frans, Pays-Bas

---

Total = 27

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste